

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
2 boulevard des cités unies
59040 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 11 décembre 2024

Délibération n° 09-2024

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU3 DE LA MEL

Le mercredi onze décembre deux mille vingt-quatre à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6 et 7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

Étaient présents :

Titulaires : Stéphane Baly, Michel Borrewater, Patrick Delebarre, Michel Delepaul, Stanislas Dendievel, Rodrigue Desmet, Jacques Ducrocq, Benjamin Dumortier, Michel Dupont, Luc Foutry, Patrick Geenens, Christophe Gras, Elisabeth Masse, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, Marie Tonnerre-Desmet, Francis Vercamer

Suppléants : Jean-Philippe Andriès, Alain Cambien, Paul Dhallewyn, Didier Manier, Charles-Alexandre Prokopowicz

Secrétaire de séance : Patrick Delebarre

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 5 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Par délibération n° 24 C 0165 du 28 juin 2024, la Métropole Européenne de Lille a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU3), entré en vigueur le 18 octobre dernier.

Cette délibération prévoyait la possibilité d'ouvrir une procédure de modification simplifiée du PLU3.

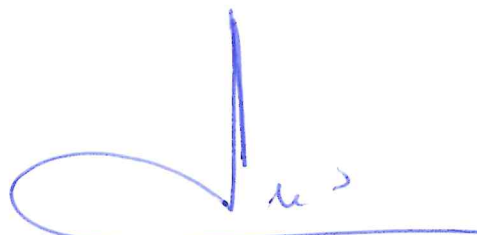
Trois points sont ainsi intégrés à cette procédure :

- La correction d'une erreur matérielle sur la carte de destination des sols de la commune de HEM,
- La correction du schéma d'aménagement d'ensemble de l'OAP n°18 « Jappé Geslot » sur la commune de FACHES-THUMESNIL,
- La suppression d'emplacements réservés sur les communes de TOURCOING et WATTRELOS.

Conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, ce projet de modification simplifiée est notifié aux Personnes Publiques Associées.

Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole a été notifié de ce dossier en date du 21 novembre 2024.

Considérant l'ensemble des ajustements proposés et considérant les portées non significatives des objets de cette modification simplifiée vis-à-vis du document SCOT en vigueur, **le Comité syndical décide d'émettre un avis favorable au projet transmis.**



Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole